

Compte rendu Commission Formation et Vie Universitaire Jeudi 18 juin 2026

1. Informations générales

Un premier sujet est présenté par Olivier Simon, chargé d'orientation à la Maison de l'orientation et l'insertion professionnelle (MOIP), concernant les inscriptions sur Parcoursup. Il présente les principales évolutions de l'année.

Les filières en forte tension restent extrêmement demandées et affichent des volumes de vœux en attente très élevés (Sciences de la vie : 948 vœux encore en attente et droit plus de 702 vœux en attente.

Le taux global de remplissage s'établit à environ 70%, marquant un recul par rapport aux campagnes précédentes (76% auparavant).

Lucie Barbier-Fazilleau, directrice de la formation, rappelle le calendrier des dates d'inscription administrative. :

- Réinscriptions : partir du **3 juillet**
- Primo-entrants : à partir du **7 juillet**
- Clôture de la première phase d'inscription : **17 juillet** (présentiel et web)
- Reprise des inscriptions après la fermeture de l'université : **21 août**.
- Date limite : **11 septembre** (cf tableau voté en CFVU du 18 septembre 2025)
- Hotline (accompagnement des inscriptions) : **du 1er au 22 juillet, puis fin août – début septembre**.

A la suite de la parution du décret du 19 mai sur le paiement des droits différenciés par les étudiants étrangers, Stéphanie Carrez informe les membres de la CFVU de la décision prise par le Conseil d'administration de l'université de mettre en place une commission d'exonération qui examinera les situations individuelles des étudiantes. Les projections faites par les services de l'université laissent à penser que l'université sera en mesure de permettre l'exonération pour tous les étudiants qui en feront la demande.

La communication doit rester prudente car certains aspects liés à la mise en place de cette réforme manquent encore pour organiser sa mise en application et l'arrêté complémentaire au décret concernant la notion de réciprocité est toujours attendu.

Concernant le déploiement de Pégase, un groupe de travail et un comité de pilotage ont été mis en place en interne.

Un appel aux composantes a été lancé pour identifier deux pilotes qui testeront le logiciel avant la mise en production. Le projet a rencontré un réel intérêt dans beaucoup de composantes qui se sont portées volontaires.

Lors du premier COPIL qui s'est réuni le 12 juin, ont été retenues deux composantes : Arts et sciences humaines et l'Institut d'administration des entreprises (IAE) pour initier la phase de test du projet en conditions réelles.

Ce choix stratégique s'appuie sur trois critères majeurs : degré de mutualisation et de complexité des formations, la taille représentative de ces structures ainsi que leurs effectifs.

Dans cet accompagnement au changement, des référentes déploiement seront officiellement nommées au sein de chaque composante pour suivre l'avancement sur le terrain et les services communs et centraux seront pleinement associés à la démarche afin de garantir la cohérence globale et l'appui nécessaire aux sites pilotes.



Une autre information porte sur l'évolution des dispositifs Compétences, engagement, réflexions citoyennes et pratiques (CERCIP) afin d'y intégrer de nouvelles orientations stratégiques en lien avec le projet Minerve. Il s'agit d'intégrer des propositions pédagogiques axées sur l'initiation à la recherche dès la 1^{ère} année de licence et sur des problématiques en lien avec la recherche jusqu'au Master 2.

Ce nouveau cadre sera officiellement présenté lors de la CFVU du mois de septembre 2026. Sa mise en œuvre se déroulera de manière progressive à titre expérimental lors de l'année universitaire 2026-2027 avant une généralisation et un déploiement complet visés pour le premier semestre 2027.

En parallèle, ce dispositif portera une attention particulière à la valorisation de l'engagement étudiant bénévole. Les initiatives internes, telles que les actions de tutorat ou de formation, seront formellement reconnues. Cette valorisation du bénévolat s'appliquera dans le respect d'un principe strict de non-substitution, garantissant que ces projets ne remplaceront en aucun cas des emplois étudiants rémunérés.

Stéphanie Carrez présente ensuite le calendrier de concertation et d'adoption de la charte FOAD. Il s'articulera autour de plusieurs étapes clés d'ici la fin de l'année. La première version du texte est actuellement en phase de relecture et ce jusqu'à la fin du mois de juin. Elle sera ensuite partagée avec les correspondants pédagogiques dès le début du mois de juillet afin de recueillir leurs premiers retours.

À la rentrée, le dossier sera présenté officiellement à la CFVU du mois de septembre, avec pour objectif un vote par la commission en novembre, avant une adoption définitive par le Conseil d'Administration (CA) lors de sa séance de décembre.

Un point est également fait sur les seuils d'ouverture des formations dans le respect de la loi d'orientation budgétaire. Ces seuils s'appliquent pour l'ouverture des formations, des parcours et des options. Ils peuvent toutefois être adaptés par les composantes selon leur stratégie de formation. Il est rappelé en séance que du fait d'une situation budgétaire tendue, il est souhaitable de s'emparer de ces principes pour les mettre en œuvre. La lettre officielle de cadrage est disponible et téléchargeable sur les relevés du Conseil d'Administration (CA).

Type de formation / Niveau	Seuil minimum d'étudiants
Licence L1	40 étudiants
Licence L2 & L3	30 étudiants
BUT	20 étudiants
Licence Professionnelle	20 étudiants
Spécialité Ingénieur	15 étudiants
Agrégation	5 étudiants

2. Pédagogie

2.1. Offre de formation 2024-2028 : rentrée universitaire 2026/2027

2.1.1 Modifications des maquettes et 2.1.2 Modifications des modalités de contrôle de connaissances et compétences (M3C)

À la suite de la mise en place de la nouvelle offre de formation à la rentrée universitaire 2024, des ajustements de maquettes et de modifications des modalités de contrôle de connaissances et compétences ont été demandés par les équipes pédagogiques. Ces ajustements devaient se faire à coût constant et rester mineurs.

Ces modifications portent principalement sur des changements d'intitulés, des modifications de coefficients et d'ECTS, des propositions de modifications de choix d'options.

Les maquettes de modifications du PEIP, à la demande du correspondant pédagogique de l'EPU, ont été retirées de l'ordre du jour et feront l'objet d'un vote ultérieur.



Le détail de ces modifications par composante figure dans le recueil des actes de la CFVU : <https://www.univ-tours.fr/l-universite/recueil-des-actes/deliberations/deliberations-de-la-cfvu-annee-2026>

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité moins une abstention

2.1.2. Modifications des modalités des modalités de contrôle de connaissances et compétences

Des modifications de M3C ont également été demandées. Elles concernent principalement des modifications de la durée ou des modalités d'examen et portent essentiellement sur les modifications de nature et durée d'épreuves entre la première et la deuxième session : réduction de la durée horaire, passage d'un écrit à un oral, ...

Le détail de ces modifications par composante figure dans le recueil des actes de la CFVU : <https://www.univ-tours.fr/l-universite/recueil-des-actes/deliberations/deliberations-de-la-cfvu-annee-2026>

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité moins une abstention

2.2. Campagne d'accréditation 2026-2030 des diplômes d'université (DU) et interuniversitaires (DIU) 2^{ème} vague

Cinq créations sont proposées par trois UFRs : 3 en Médecine, un DU dans chacun des deux IUTs. Une demande de renouvellement est faite par l'UFR Arts et science humaines concernant le Diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI).

Les cinq créations de DU portées par la faculté de Médecine et les IUTs ont fait l'objet d'une expertise par deux rapporteurs issus de la commission permanente de la CFVU. Un avis favorable a été émis par les deux rapporteurs sur les cinq DU en création.

Ci-joint le tableau récapitulatif des diplômes votés en séance :

		INTITULE DU DIPLÔME (groupes spécifiques)	UFR	Nom du responsable	Niveau entrée- sortie	Durée	Capacité d'accueil	Nombre d'heures	Gestion	FI/FC	Tarif normal	Tarif réduit	FI droits de base	FI droits spécifique
DU	A01	Musicien intervenant	ASH	Sébastien DURAND	BAC+2	2/3 ans	10-20	DU 2 ans 1226 + stage : 274 DU 3 ans 1145 + STAGE	UFR	FI/FC	année 1 : 1 035 € année 2 : 1 035 € année 3 : 1 035 €	année 1 : 425 € année 2 : 425 € année 3 : 425 €	178 €	
DU	FC49	Syndromes post-réanimation - PICS	Méd	Danielle PREVEDELLO Stephan ERHMANN	BAC	1 an	10-15	62	FC	FC	1 450 €			
AU	FC50	Perfectionnement en addicologie interventionnelle : théorie et pratique	Méd	Grégoire BOULOUIS Kévin JANOT Fabrice IVANES Stéphane DOUSTEYSSIER	BAC+3	1 an	10-15	42	FC	FC	1 200 €			
DU	FC59	Ingénierie technique en simulation en santé	Méd	Anne BERNARD Sylvain LOO	Sans BAC	1 an	12-16	38	FC	FC	1 400 €			
DU	I04	Préparation linguistique et scientifique pour l'insertion universitaire (PLSIU)	IUT T	Yann NEAU	BAC	1 an	10-20	1063	UFR	FI	La formation est financée à 100% dans le cadre de la convention SFERE			
DU	I03	Préparation linguistique et scientifique pour l'insertion universitaire (PLSIU)	IUT B	Emmanuel BRUN	BAC	1 an	10-20	1063	UFR	FI	La formation est financée à 100% dans le cadre de la convention SFERE			

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.



2.4. UFR Médecine

2.4.1. Maquette de formation du diplôme d'État (DE) d'infirmier

À compter de la rentrée 2026, le diplôme d'État d'infirmier sera délivré par les universités accréditées à cet effet et signé par le président de l'université.

Ce nouvel arrêté a adapté le référentiel de formation aux transformations du système de santé, notamment le vieillissement de la population, la prévalence des maladies chroniques, le développement des soins à domicile, les enjeux de la coordination des soins et l'intégration du numérique en santé.

Plusieurs évolutions sont introduites :

- Un volume de formation renforcé, qui passe de 4 200 à 4 620 heures, tout en conservant un cursus de trois ans et 180 ECTS ;
- Un renforcement du raisonnement clinique et de l'approche par compétences ;
- Une place plus importante accordée à la prévention, à la santé publique et à la coordination des soins ;
- L'intégration de stages obligatoires en psychiatrie et en pédiatrie, afin de mieux préparer les étudiants à la diversité des besoins de santé.

La formation demeure fondée sur l'alternance entre enseignements académiques et formation clinique, condition indispensable à l'acquisition des compétences professionnelles infirmières. L'actualisation des référentiels et l'encadrement des stages contribuent à garantir des conditions de formation adaptées aux exigences de l'exercice infirmier.

Seule la maquette de 1^{ère} année est présentée pour la rentrée universitaire 2026 dans sa globalité, en indiquant répartition CM/TD/TP. Les 2^e et 3^e années seront soumises au vote ultérieurement lorsque la répartition CM/TD sera consolidée.

Stéphanie Carrez souhaite saluer le travail des collègues impliqués dans ce travail de réingénierie pédagogique.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.4.2. Modalités de contrôle de connaissances et compétences DE infirmier 1^{ère} année

Seules les M3C de 1^{ère} année sont présentées pour la rentrée universitaire 2026 dans leur globalité, en distinguant régime général et régime spécial d'études à chacune des deux sessions.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.5. Ecole polytechnique universitaire de Tours (EPU)

2.5.1. Ouverture en apprentissage via le Centre de formation des apprentis Centre Val de Loire (CFACVL) de la spécialité Electronique et génie électrique

L'ouverture en apprentissage concernant le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de l'Université de Tours, spécialité Electronique et Génie électrique, sous formation initiale d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Centre Val de Loire, sur le site de Tours a fait l'objet d'une demande d'accréditation et a reçu un avis favorable de la commission des titres d'ingénieurs (CTI) pour la prochaine rentrée et jusqu'à la fin de l'année universitaire 2027/2028.

2.6. Centre universitaire d'enseignement du français pour étudiants étrangers (CUEFEE)

2.6.1. Statuts de la Commission ad hoc dédiée à l'exonération des droits de scolarité du diplôme universitaires d'études du français (DUEF) - (*visa daj 2026-0574*)

2.6.2. Statuts de la Commission ad hoc dédiée à l'exonération des droits de scolarité du diplôme universitaires du diplôme universitaire passerelle (DUP) (*visa daj 2026-0574*)

Les modifications apportées aux statuts restent limitées et relèvent essentiellement :



- d'une clarification entre les deux diplômes (DUP et DUEF) concernant les modalités de sélection des étudiants ; cette distinction existait déjà dans les anciens documents mais elle est désormais formalisée via deux statuts distincts ;
- de l'ajout de membres non votants (coordination pédagogique DUP/DUEF et chargée d'insertion universitaire) ;
- de l'introduction d'une disposition relative aux modalités en cas d'absence d'un membre votant.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité. Cette proposition est une régularisation, les statuts ayant été précédemment votés au CA du 15 juin

2.7. UFR de pharmacie

2.7.1. Dossier accréditation 3^{ème} cycle court des études de pharmacie

2.7.1.1. Présentation du dossier

La réforme du troisième cycle court des études de pharmacie (R3C) a été publiée au décret du 29 décembre 2025, Il a été suivi par l'arrêté du 11 janvier 2026.

Ainsi, à compter de la rentrée universitaire de septembre 2026, la sixième et dernière année d'études de pharmacie des filières officine et industrie devient un diplôme d'études spécialisées (DES). D'une durée d'un an, ces nouveaux DES dits « courts » ont été construits entre les acteurs de la profession, les étudiants et les universités, dans une approche par compétences et avec une forte dimension professionnalisante.

Le nouveau DES officine prévoit désormais deux stages professionnalisants d'une durée de six mois chacun. Ils devront s'exercer au sein de deux officines différentes et seront complétés par des enseignements théoriques ciblés. Cette organisation vise à offrir aux futurs pharmaciens, « une immersion progressive dans la réalité du métier, tout en garantissant un socle académique solide ».

La gratification de stage sera doublée, pour atteindre un niveau similaire aux autres filières en santé d'un niveau de 3^e cycle, incluant une indemnité de transport pour mieux accompagner les étudiants qui réaliseront leurs stages dans les territoires. Cet engagement sera financé par l'Assurance Maladie d'après le communiqué conjoint des deux ministres, sans qu'à ce stade, ses modalités pratiques soient encore définies.

Dans l'objectif de lutter contre l'émergence des déserts pharmaceutiques, les agences régionales de santé (ARS), aux côtés des commissions locales des facultés, joueront un rôle central dans l'agrément et la régulation des terrains de stage, afin de contribuer à un meilleur accès aux soins sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones les plus rurales, tout en assurant une formation de qualité selon les deux ministères.

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrielle et Recherche est accessible aux étudiants titulaires du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques filière professionnelle "Industrie-Recherche"

L'étudiant construit progressivement un parcours de formation individualisé, structuré autour d'un projet professionnel défini. Cette approche métier permet à l'étudiant de développer des compétences ciblées selon les exigences liées à un ou plusieurs métiers de l'industrie ou de la recherche. Dans ce cadre, l'étudiant doit choisir des UE spécialisées organisées dans son UFR de rattachement (masters) et des UE organisées dans d'autres établissements de l'enseignement supérieur (Universités, écoles, etc...). La formation conduisant au Diplôme d'Etudes Spécialisées de pharmacie Industrielle et Recherche est composée de deux semestres. Elle permet à l'étudiant :

- D'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à l'orientation professionnelle et au parcours de formation choisi,
- De préparer sa thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie. La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dirigés et en autonomie, ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein ou d'une période équivalente en alternance avec les périodes de formation théorique. Les enseignements universitaires font appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement.

Le dossier d'accréditation fera l'objet d'un vote lors du Conseil académique du 30 juin.



2.7.1.2. Maquettes Diplôme études spécialisées (DES)

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Officinale est accessible aux étudiants titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) orientation professionnelle « Officine »

La maquette pédagogique est réalisée selon une approche par compétences en s'appuyant sur le référentiel de compétences de l'arrêté du 31 décembre 2025.

Elle est ainsi divisée en 4 domaines de compétences :

1. Dispenser des médicaments et autres produits de santé
2. Accompagner le patient dans son parcours de soins
3. Exploiter et gérer une officine
4. Déployer des actions de prévention et de santé publique

La formation conduisant au diplôme est composée de deux semestres. Elle permet à l'étudiant d'acquérir et d'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à l'orientation professionnelle officine. Elle comprend également deux stages de pratique officinale, d'une durée de 6 mois chacun.

La maquette pédagogique repose sur une articulation cohérente entre enseignements théoriques et mises en pratique, en adéquation avec les compétences attendues dans le cadre du DES de Pharmacie Officinale. Les enseignements font appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et aux soins, ainsi qu'à des approches pédagogiques variées, incluant notamment la simulation. Dans cette démarche, des Examens Pharmaceutiques Objectifs et Structurés (EPOS) seront déployés. Les enseignements pourront aussi faire appel à la participation de patients-experts, en binôme avec un personnel enseignant.

Un temps de formation à l'université incluant des enseignements théoriques et pratiques, dirigés et en autonomie, représente entre 200 et 350 heures maximum réparties sur les deux semestres.

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrie - Recherche est accessible aux étudiants titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) orientation professionnelle « Industrie »

L'étudiant construit progressivement un parcours de formation individualisé, structuré autour d'un projet professionnel défini. Cette approche métier permet à l'étudiant de développer des compétences ciblées selon les exigences liées à un ou plusieurs métiers de l'industrie ou de la recherche. Dans ce cadre, l'étudiant doit choisir : des UE spécialisées organisées dans son UFR de rattachement (masters), des UE organisées dans d'autres établissements de l'enseignement supérieur (Universités, écoles, etc...).

La formation conduisant au Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrielle et Recherche est composée de deux semestres. Elle permet à l'étudiant d'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à l'orientation professionnelle et au parcours de formation choisi et de préparer sa thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dirigés et en autonomie, ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein ou d'une période équivalente en alternance avec les périodes de formation théorique.

Les enseignements universitaires font appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement.

La maquette de formation est réalisée selon une approche par compétences en s'appuyant sur le référentiel de compétences de l'arrêté du 31 décembre 2025.

Ce référentiel est divisé en 7 domaines de compétences :

1. Être acteur du cycle de vie des médicaments et autres produits de santé dans un contexte de recherche et développement
2. Produire et garantir la qualité des médicaments et autres produits de santé
3. Assurer le suivi réglementaire des médicaments et autres produits de santé
4. Gérer, informer et accéder au marché des médicaments et autres produits de santé
5. Être acteur de santé publique dans la distribution en gros du médicament



6. Se former à la recherche dans le domaine de la santé
7. Compétences transversales

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité moins une abstention

2.7.1.3. Modalités de contrôle de connaissances et compétences Diplôme études spécialisées (DES)

La validation du 3^{ème} cycle court de Pharmacie Officinale est subordonnée à la validation de l'ensemble des enseignements (théoriques, dirigés et pratiques), des 2 stages et de la validation du portfolio.

A l'issue du DES de Pharmacie Officinale, l'étudiant doit avoir validé le niveau « avancé » de chacun des 4 domaines de compétences. Les domaines ne se compensent pas et sont validés avec une note $\geq 10/20$.

La validation des stages est effective avec une note $\geq 12/20$ et s'articule autour de la validation des examens pharmaceutiques objectifs structurés (EPOS / Mises en situation professionnelles) et la validation des compétences par le maître de stage et l'équipe enseignante.

Le DES Pharmacie Industrie - Recherche permet d'attester la validation des compétences spécialisées nécessaires à un exercice spécialisé de la pharmacie.

L'étudiant doit valider tous les apprentissages critiques du domaine compétences transversales. Il doit choisir également un domaine de compétences parmi les 6 autres domaines proposés. Si l'étudiant choisit le domaine 5 (distribution médicament) ou le domaine 6 (recherche), il devra suivre la totalité des apprentissages critiques. Pour les domaines 1 à 4, il doit valider au moins une compétence critique.

La validation de l'année de DES s'appuie sur :

- La validation de la présentation devant le jury d'entrée en DES ;
- La validation d'un portfolio de compétences par l'enseignant référent ;
- La validation de la soutenance à l'issue du DES

La validation définitive est soumise à la réussite d'enseignements et au stage de pratique professionnelle pouvant être issus d'autres formations (master, diplômes, d'ingénieur, ...) et concourant à l'acquisition de compétences listées ci-dessus.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité moins une abstention

2.7.2. Proposition aménagement de conditions d'études de pharmacie (*en attente visa daj*) – **Avis**

En l'absence de visa daj, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

2.8. Note de cadrage de la période de césure

Du fait des incertitudes liées à la mise en place de la réforme des études de santé, il a été décidé de suspendre la possibilité de césure pour les étudiantes et étudiants s'inscrivant dans les filières de première année de santé (PASS et L.AS) pour la rentrée universitaire 2026/2027. En effet, il n'est pas possible actuellement de pouvoir permettre aux étudiants une réintégration dans un nouveau diplôme et à quelles conditions.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité moins une abstention

3. Vie universitaire

3.1. Cadre réglementaire des aides sociales pour l'année 2026-2027 (*visa daj 2025-0497*)

L'université de Tours reconduit un dispositif d'aides sociales exceptionnelles destiné aux étudiants en situation de précarité.

Deux types d'aides sont prévus : une aide sociale globale pour les étudiants non couverts par le CROUS (notamment les plus de 35 ans et les stagiaires en formation continue), et une aide numérique ouverte à tous les étudiants précaires, sous forme d'ordinateur reconditionné ou d'aide à la réparation.

Les demandes sont évaluées par les assistantes sociales de l'université sur la base de justificatifs. Les aides sont attribuées après décision du président, parfois sur avis de la commission vie étudiante et de campus (CVEC).



Le dispositif respecte le RGPD : seules les données nécessaires sont collectées et conservées pendant 4 ans.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

3.2. Tableau des délibérations et compte rendu du Fonds de Solidarité et de Développement aux Initiatives Etudiantes (FSDIE) du 27 janvier 2026

Lors de cette commission, 45 dossiers ont été étudiés. 35 ont reçu un avis favorable, 1 a reçu un avis défavorable pour un montant de 65 460 euros. 9 ont été déclarés non éligibles.

3.3. Règlement FSDIE (en attente visa daj)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

3.4. Règlement concernant la facturation et la prise en charge des soins du centre de santé (visa daj 2026-0113)

L'université a fait le choix, depuis le 1er octobre 2018, de réorienter le service de santé à destination des étudiants vers un continuum entre soins préventifs et soins curatifs.

Ce continuum intègre la prévention et la promotion de la santé, ainsi que la demande de soins curatifs des étudiants. Pour ce faire, un centre de santé a été créé au sein du Service de Santé Étudiante (SSE). Ce centre propose des consultations spécialisées aux étudiants en médecine générale, gynécologie, psychiatrie et soins infirmiers, sans avance de frais pour l'étudiant, en complément de l'offre existante. La philosophie du projet est que l'étudiant n'ait pas d'avance de frais à faire en consultant le SSE, sous réserve de présenter sa carte étudiante et/ou sa carte vitale et sa carte de mutuelle, selon les types de consultations. Il existe deux types de consultations :

- Soit il s'agit d'une consultation "non-centre de santé" (type psychologue, diététicienne, assistante sociale, mission handicap, prévention, etc.) : les consultations sont prises en charge par les professionnels du SSE et ne sont pas facturées aux étudiants.
- Soit il s'agit d'une consultation "centre de santé" (type gynécologie, médecine générale, psychiatrie ou soins infirmiers) : la consultation est facturée (part Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et part Assurance Maladie Complémentaire (AMC)).

A l'ouverture du centre de santé, la direction de la SSE considérait que la charge administrative inhérente représentait un coût en temps humain plus important que les sommes à récupérer. Du fait du constat d'un manque à gagner et le nombre de ces actes étant plus conséquent à ce jour, le SSE a appliqué une facturation systématique depuis le 1er septembre 2025.

Concernant la gratuité et possibilité des prise en charge par le SSE, deux rendez-vous au maximum seront possibles dans le service en gratuité totale. Au-delà, la part mutuelle devra être réglée (soit par l'étudiant, soit via sa mutuelle s'il en prend une).

Le SSE se réserve la possibilité de procéder à des exceptions dans des situations de précarité extrême. Dans le cas d'un étudiant qui disposerait d'une mutuelle mais qui ne serait pas en mesure de présenter l'attestation lors de sa venue dans le service, les frais devront être avancés.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.



4. Conventions

4.1. UFR Sciences et techniques

4.1.1. Convention de partenariat entre les universités de Tours (UT) et d'Orléans (UO) relative à l'organisation de la formation et à l'encadrement de l'intervention des enseignants chercheurs rattachés au Laboratoire de l'Institut Denis Poisson pour les formations suivantes : master de mathématiques (UT), master mathématiques Appliquées et Statistiques (UO) et la préparation à l'agrégation externe de Mathématiques à Tours

La convention organise ce partenariat entre les deux universités et définit les modalités de coopération pédagogique entre les deux établissements, notamment la répartition des enseignements, l'organisation de la formation et les conditions financières associées.

La convention prend effet à sa date de signature et entrera en vigueur pour la durée de l'accréditation en cours et est renouvelable par reconduction expresse.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

4.1.2. Convention de partenariat entre l'université de Tours et l'association sportive de l'université de Tours (ASUT)

Elle a pour objet de verser une subvention à l'ASUT et de définir les modalités d'utilisation des véhicules de l'Université et de l'ASUT dans le cadre de l'exercice de leurs activités respectives.

L'Université s'engage donc à verser une subvention de fonctionnement à l'ASUT de 20 000 €, de n'utiliser le véhicule de l'ASUT que pour des sorties pédagogiques avec les étudiants de l'Université de Tours et de prendre en charge directement les frais de carburant intervenus pour l'utilisation du véhicule de l'ASUT lors de ces sorties.

La convention prend effet rétroactivement à compter du 01/09/2026. Elle est conclue pour une durée de 1 an, non renouvelable.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

5. Relations internationales

5.2.1. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Douglas College (Canada) - Université de Tours

L'objectif de cet accord est de poser les bases d'un programme d'échange pour les étudiants de licence et de master entre les deux universités, en modalité sur site et/ou virtuelle, en tant que collaboration éducative à long terme dans des domaines compatibles avec l'orientation de chaque université, et pertinents aux intérêts et besoins industriels, scientifiques, sociaux et culturels des pays où les parties sont respectivement situées.

La collaboration portera sur toutes les UFR de l'Université de Tours et le Centre universitaire d'enseignement du français aux étudiants internationaux à l'exception de l'UFR de médecine.

Pour Douglas College elle portera sur toutes les facultés sauf la faculté d'études communautaires appliquées.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

5.2.2. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – University of Windsor (Canada) - Université de Tours

L'objectif général de cet accord est une collaboration éducative à long terme dans des domaines compatibles avec l'orientation de chaque université, et qui sont pertinents pour les intérêts et besoins industriels, scientifiques, sociaux et culturels des pays où les parties sont respectivement situées.

La collaboration portera sur toutes les UFR de l'Université de Tours et le Centre universitaire d'enseignement du français aux étudiants internationaux à l'exception de l'UFR de médecine.

Pour l'Université de Windsor elle portera sur toutes ses facultés.



La convention prend effet après signature des deux parties et est établie pour une durée de 5 ans.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

5.2.3. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – San Diego State University (Etats-Unis) - Université de Tours

Elle vise à faciliter les échanges réciproques d'étudiants pour des programmes académiques, en garantissant une prise en charge équitable des frais de scolarité (payés dans l'établissement d'origine), une couverture d'assurance adaptée, et le respect des exigences linguistiques et académiques. Elle encadre également la reconnaissance des crédits, la non-discrimination, et la protection des données personnelles (RGPD).

La convention prend effet à la date de signature des deux parties et est établie pour une durée de 5 ans.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

5.2.4. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Concordia College Moorhead (Etats-Unis) - Université de Tours

L'objectif général de cet accord est une collaboration éducative à long terme dans des domaines compatibles avec l'orientation de chaque université, et qui sont pertinents pour les intérêts et besoins industriels, scientifiques, sociaux et culturels des pays où les parties sont respectivement situées.

La collaboration portera sur toutes les UFR de l'Université de Tours et le Centre universitaire d'enseignement du français aux étudiants internationaux à l'exception de l'UFR de médecine.

Pour le Concordia College Moorhead elle portera sur tous ses départements sauf celui des soins infirmiers.

La convention prend effet à la date de signature des deux parties et est établie pour une durée de 5 ans.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

5.2.5. Création – Convention d'échange d'étudiants – Kagawa College (Japon) - Université de Tours – DESS

L'objectif général de cet accord est une collaboration éducative à long terme dans des domaines compatibles avec l'orientation de chaque université, et qui sont pertinents pour les intérêts et besoins industriels, scientifiques, sociaux et culturels des pays où les parties sont respectivement situées.

L'accord se limite à :

- Coopération éducative : les étudiants sont inscrits à temps plein à la Faculté d'économie et à l'École supérieure des sciences pour l'émergence créative (Kagawa College) ainsi qu'à l'UFR de Droit, Économie et Sciences Sociales (Université de Tours).

- Coopération scientifique et technologique : enseignants-chercheurs ou chercheurs ayant un contrat actif à la Faculté d'économie et à l'École supérieure des sciences pour l'émergence créative (Kagawa College) et à l'UFR de Droit, Économie et Sciences Sociales (Université de Tours).

La convention prend effet à la date de signature des deux parties et est établie pour une durée de 5 ans.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

5.2.6. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – City University Hong Kong (Chine) - Université de Tours – EPU/S&T

Cet accord entre l'Université de Tours et la City University of Hong Kong vise à faciliter les échanges d'étudiants entre leurs écoles d'ingénierie et de sciences. Il encourage la collaboration académique, le progrès des étudiants, leur relocalisation physique et leur adaptation culturelle. Le programme permet un échange pour les étudiants de l'EPU et de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Tours.

La convention prend effet à la date de signature des deux parties et est établie pour une durée de 5 ans.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.



5.2.7. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Universidad Veracruzana (Mexique) – Université de Tours

Cette convention entre l'Université de Tours et l'Universidad Veracruzana (Mexique) vise à renforcer la coopération internationale dans les domaines scientifique, académique et culturel. Elle encourage les échanges d'étudiants (licence et master) entre toutes les UFR de l'Université de Tours (sauf celle de médecine), avec un accent sur les besoins industriels, scientifiques, sociaux et culturels des deux pays.

La convention prend effet à la date de signature des deux parties et est établie pour une durée de 5 ans.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

5.2.8. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Hanover College (Etats-Unis) – Université de Tours

L'objectif général de cet accord est une collaboration éducative à long terme dans des domaines compatibles avec l'orientation de chaque université, et qui sont pertinents pour les intérêts et besoins industriels, scientifiques, sociaux et culturels des pays où les parties sont respectivement situées.

La collaboration portera sur toutes les UFR de l'Université de Tours et le Centre universitaire d'enseignement du français aux étudiants internationaux à l'exception de l'UFR de médecine.

Pour Hanover College elle portera sur tous les départements à l'exception des programmes de master en ligne.

La convention prend effet à la date de signature des deux parties et est établie pour une durée de 5 ans.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

5.2.9. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – University of Wollongong (Australie) – Université de Tours

Cet accord vise à établir un programme d'échange d'étudiants (licence et master) entre toutes les UFR (sauf la médecine) pour l'Université de Tours et toutes les facultés pour l'University of Wollongong. Il inclut également des programmes d'études à l'étranger et encourage la collaboration académique entre les deux établissements.

La convention prend effet à la date de signature des deux parties et est établie pour une durée de 5 ans.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

5.2.10 Création – Double Diplôme – Universidade Federal de Rio Grando do Sul (Brésil) – Université de Tours – Polytech

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités de l'échange d'étudiants entre les deux parties, conduisant à la délivrance d'un double diplôme entre les universités d'origine et d'accueil. Elle concerne les échanges d'étudiants entre l'Universidade Federal de Rio Grando dans les formations conduisant au diplôme de « Bacharelado – Engenharia Ambiental », et d'étudiants en formation d'ingénieur à Polytech Tours conduisant au « Diplôme d'Ingénieur en Génie de l'Aménagement et de l'Environnement de l'École d'Ingénieurs Polytechnique de l'Université de Tours ».

Si toutes les conditions sont satisfaites, l'étudiant obtient le double diplôme « Diplôme d'Ingénieur en Génie de l'aménagement et de l'environnement de l'École d'Ingénieurs Polytechnique de l'Université de Tours » et le diplôme « Bacharelado – Engenharia Ambiental » de l'Universidade Federal de Rio Grando.

Cet accord entrera en vigueur le jour de la signature par les deux établissements et pour une mise en application en début d'année académique 2026-2027 et jusqu'à la fin d'année académique 2027-2028, soit la fin de l'habilitation actuelle du diplôme d'ingénieur de Polytech Tours.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.



5.2.11 Création – Double Diplôme – Université de Sherbrooke (Canada) - Université de Tours – Polytech

La présente convention a pour objet de définir le cadre d'accueil des étudiantes et étudiants de Polytech Tours à la Faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke dans le but d'obtenir deux diplômes, le diplôme d'Ingénieur de l'École d'Ingénieurs Polytechnique de l'Université de Tours et l'un des diplômes suivants :

- le diplôme d'études supérieures spécialisées en développement de jeu vidéo
- le diplôme de Maîtrise de type cours (dits à visée professionnelle) en informatique
- le diplôme de Maîtrise à visée de recherche en informatique
- le diplôme de Maîtrise à visée de recherche en génie logiciel

Cette entente prend effet à la signature des deux parties et sa validité est limitée à la fin de l'année académique 2027-2028, soit la fin de l'habilitation actuelle du diplôme d'ingénieur de Polytech Tours.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

5.2.12 Création – Convention de partenariat pédagogique et scientifique – Institut Universitaire Abidjan (Côte d'Ivoire) - Université de Tours – IUT Tours

La présente convention vise à établir des liens scientifiques et pédagogiques directs entre les deux établissements.

La convention prend effet à la date de signature de toutes les parties et est établie pour une durée de 5 ans.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée